Rapport du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale pour l'année 2021

Le présent rapport annuel est une réalisation du Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Ce rapport est basé sur tous les chiffres disponibles au 18.05.2022.

Pour toute remarque, suggestion ou question supplémentaire, vous pouvez vous adresser au Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, Park Atrium, rue des Colonies 11, 6^{ième} étage, 1000 Bruxelles.

Tél. +32-(0)2-512.85.77
E-mail: info@vicegouverneurbru.be

Ce rapport est également disponible en néerlandais et peut également être consulté sur le site

www.vicegouverneurbru.be.

Editeur responsable: Jozef OSTYN, Vice-Gouverneur

Table des matières

la	able des	matieres	2
1	Intro	oduction	4
	1.1	Généralités	4
	1.2	Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiqu	es 4
	1.3	Moyens logistiques	4
2	Don	nées statistiques 2021 - globales	6
3	Don	nées statistiques 2021 - par commune et par CPAS	11
4	Don	nées statistiques 2021 - par grade	50
5	Don	nées statistiques 2021 - commentaires	52
	5.1	Généralités	52
	5.2	Personnel statutaire	52
	5.3	Personnel contractuel	53
	5.4	Attestations de connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagemen	ıt 54
	5.5	Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues	54
	5.6	Annulation de décisions suspendues	54
6	Pari	té dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division	55
7	Plair	ntes	57
	7.1	Généralités	57
	7.2	Détail des plaintes	58
ጸ	Con	clusions du Vice-Gouverneur	68

1 Introduction

1.1 Généralités

En application de l'article 65 des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, le Vice-Gouverneur vérifie si les décisions des administrations communales et des CPAS sont en concordance avec les lois et les règlements sur l'emploi des langues en matière administrative.

Les décisions qui sont soumises au Vice-Gouverneur concernent des nominations au sens le plus large, sans préjudice de leur statut: des admissions au stage, des nominations à titre définitif, des promotions, des désignations pour l'exercice de fonctions supérieures, des engagements contractuels de durée déterminée ou indéterminée, des contrats de remplacement et des contrats d'occupation d'étudiants ou de stagiaires.

Les données statistiques se rapportent au nombre de décisions des administrations communales et des centres publics d'action sociale et non pas au nombre de membres du personnel qui y sont occupés. En effet, pour un seul membre du personnel, il est possible que durant, la même année, deux décisions ou plus soient transmises, par exemple une admission au stage suivie six mois plus tard d'une nomination à titre définitif, ou un engagement contractuel de trois mois suivi d'une prolongation.

Il n'est pas tenu compte des décisions relatives à l'engagement du personnel de métier et ouvrier ni du personnel employé dans des établissements dont l'activité culturelle intéresse exclusivement un groupe linguistique, vu respectivement l'article 21, §3 et l'article 22 des lois linguistiques. Toutefois, de telles décisions sont généralement envoyées au service du Vice-Gouverneur afin de vérifier l'applicabilité des exceptions invoquées.

1.2 Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiques

- Les lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, en abrégé "les lois linguistiques"
- L'arrêté royal du 8 mars 2001 fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques prévus à l'article 53 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées le 18 juillet 1966

1.3 Moyens logistiques

Pour l'exécution de la mission de contrôle qui lui est confiée par les lois linguistiques, le Vice-Gouverneur s'appuie sur du personnel mis à sa disposition par le Service public fédéral Intérieur.

Le tableau ci-dessous reflète la situation dans le courant de 2021.

Niveau	Néerlandophones	Francophones	Total	
Niveau A	1	0	1	
Niveau B	0	0	0	
Niveau C	1	0 ⁽¹⁾	1	
Niveau D	1	1	2	
Total	3	1	4	

En ce moment, un membre du personnel francophone de niveau C figure encore au cadre, mais la personne est absente pour maladie de longue durée et n'a pas été remplacée.

L'effectif en ressources humaines reste critique et tout facteur interne (maladie, ...) ou externe (changement de loi entraînant une charge de travail supplémentaire, etc.) ayant un impact sur le fonctionnement du service peut avoir des conséquences graves. Une digitalisation encore plus poussée des processus de travail est nécessaire pour des raisons organisationnelles (cf. télétravail, ...) et économiques (frais de port, ...). Il existe également un besoin pour un employé de niveau B pour traiter les dossiers dans les domaines de la comptabilité, de la logistique et du personnel.

2 Données statistiques 2021 - globales

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques globales concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur par rapport aux décisions des administrations communales et des CPAS prises en 2021 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2022).

Au total, pas moins de 3.515 délibérations auxquelles s'appliquent les lois linguistiques ont été envoyées au Vice-Gouverneur, 1.374 par les communes, 2.141 par les CPAS. En 2020, il s'agissait encore de 3.329 délibérations, 1.309 par les communes, 2.020 par les CPAS. L'augmentation globale est de 5,6%.

Chaque dossier fait l'objet d'une analyse qui mène à l'une des évaluations suivantes:

- Approbation: l'intéressé (contractuel/statutaire) répond aux exigences des lois linguistiques.
- Suspension: l'intéressé (contractuel/statutaire) ne répond pas aux exigences des lois linguistiques ET/OU les règles de parité n'ont pas été respectées. Un arrêté de suspension est rédigé et envoyé à toutes les instances concernées.
- Tolérance: une exception est faite pour les contractuels qui ne sont recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, bien que strictement non conforme aux exigences des lois linguistiques, n'est pas immédiatement suspendu. Il s'agit souvent de personnes recrutées sur la base d'un contrat de remplacement. Si la personne concernée travaille plus longtemps dans un ou plusieurs communes ou CPAS bruxellois sur la base de divers petits contrats, une suspension suivra malgré tout.

Remarque: une suspension pour violation des règles de parité de l'article 21, §7 des lois linguistiques est souvent accompagnée d'une lacune au niveau de la connaissance écrite ou orale de la deuxième langue dans le chef de la même personne. Dans les tableaux ci-dessous, les suspensions concernées ne sont toutefois incluses que dans les chiffres de parité.

COMMUNES 2021								
Décisions relatives au personnel statutaire								
	N	F	N+F					
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	52	194	246					
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	4	54	58					
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	5	5					
Total	56	253	309					
Décisions relatives au personnel contractuel								
	N	F	N+F					
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	33	117	150					
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	70	627	697					
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	8	8					
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	24	186	210					
Total	127	938	1.065					
Total général	183	1.191	1.374					

CPAS 2021							
Décisions relatives au personnel statutaire							
	N	F	N+F				
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	16	98	114				
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	0	47	47				
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	5	5				
Total	16	150	166				
Décisions relatives au personnel contractuel							
	N	F	N+F				
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	3	120	123				
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	34	1.234	1.268				
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	12	12				
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	8	564	572				
Total	45	1.930	1.975				
Total général	61	2.080	2.141				

APERÇU PLURIANNUEL - COMMUNES

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	1.195	869	326	
1996	1.998	1.562	436	
1997	1.910	1.498	412	
1998	1.895	1.403	360	132
1999	2.147	1.471	335	341
2000	2.143	1.445	255	443
2001	1.365	690	103	572
2002	1.458	607	71	780
2003	1.360	563	72	725
2004	1.444	579	175	690
2005	1.357	525	619	213
2006	1.519	585	548	386
2007	1.457	527	601	329
2008	1.492	554	588	350
2009	1.384	416	563	405
2010	1.434	440	594	400
2011	1.421	439	609	373
2012	1.726	723	667	336
2013	1.580	622	664	294
2014	1.247	487	518	242
2015	1.168	407	541	220
2016	1.338	439	439 611	
2017	1.420	381	797	242
2018	1.529	545	758	226
2019	1.492	448	799	245
2020	1.309	348	743	218
2021	1.374	396	768	210

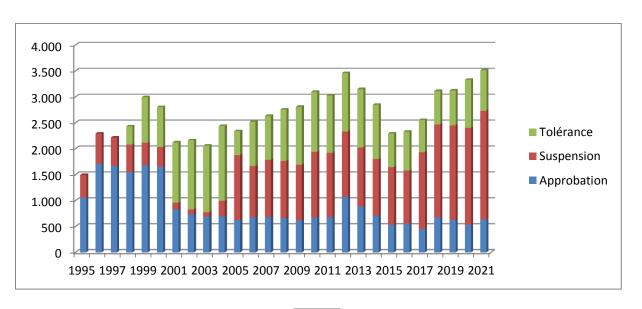
APERÇU PLURIANNUEL - CPAS

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	297	190	107	
1996	295	148	147	
1997	305	171	134	
1998	537	146	173	218
1999	847	210	101	536
2000	661	207	130	324
2001	757	139	26	592
2002	705	132	21	552
2003	699	123	20	556
2004	995	119	121	755
2005	982	99	637	246
2006	1.002	92	443	467
2007	1.176	153	507	516
2008	1.263	111	514	638
2009	1.423	205	505	713
2010	1.661	235	671	755
2011	1.607	240	636	731
2012	1.732	351	593	788
2013	1.569	267	469	833
2014	1.599	222	574	803
2015	1.124	126	574	424
2016	991	109	421	461
2017	1.134	68	689	377
2018	1.584	128	1.041	415
2019	1.631	177	1.030	424
2020	2.020	188	1.124	708
2021	2.141	237	1.332	572

APERÇU PLURIANNUEL - GLOBAL (chiffres)

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	1.492	1.059	433	
1996	2.293	1.710	583	
1997	2.215	1.669	546	
1998	2.432	1.549	533	350
1999	2.994	1.681	436	877
2000	2.804	1.652	385	767
2001	2.122	829	129	1.164
2002	2.163	739	92	1.332
2003	2.059	686	92	1.281
2004	2.439	698	296	1.445
2005	2.339	624	1.256	459
2006	2.521	677	991	853
2007	2.633	680	1.108	845
2008	2.755	665	1.102	988
2009	2.807	621	1.068	1.118
2010	3.095	675	1.265	1.155
2011	3.028	679	1.245	1.104
2012	3.458	1.074	1.260	1.124
2013	3.149	889	1.133	1.127
2014	2.846	709	1.092	1.045
2015	2.292	533	1.115	644
2016	2.329	548	1.032	749
2017	2.554	449	1.486	619
2018	3.113	673	1.799	641
2019	3.123	625	1.829	669
2020	3.329	536	1.867	926
2021	3.515	633	2.100	782

APERÇU PLURIANNUEL - GLOBAL (graphique)



3 Données statistiques 2021 - par commune et par CPAS

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par commune et par CPAS. Il s'agit toujours de décisions prises en 2021 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2022).

En ce qui concerne les contractuels, une distinction est faite entre les contrats à durée indéterminée (anciennement appelés 'contractuels'), abrégé CDI, et les contrats courts (anciennement appelés 'remplacements'; soit tous les contrats de courte durée, y compris les contrats de remplacement, mais également les contrats d'occupation d'étudiants et de stagiaires).

COMMUNE D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	142	35	107
Relatives au personnel	34	14	20
statutaire			
Relatives au personnel	108	21	87
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	9	15	3	3	0	0
Stage	2	1	0	1	0	0
Total	11	16	3	4	0	0
N+F	27		7		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	3	17	9	43	0	1	0	0
Contrats courts	1	0	7	20	0	0	1	6
Total	4	17	16	63	0	1	1	6
N+F	21		79		1		7	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	15		19		1		35		
Francophones		33		68		6		107	
N+F	4	48		7	-	7	14	42	

VILLE DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	287	73	214
Relatives au personnel	115	33	82
statutaire			
Relatives au personnel	172	40	132
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	8	27	0	5	0	0	
Stage	25	37	0	11	0	2	
Total	33	64	0	16	0	2	
N+F	97		16		2		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension		ension	Tolérance		
			(bre	evet)	(pai	rité)			
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	7	10	17	92	0	3	0	0	
Contrats courts	1	5	5	19	0	0	10	3	
Total	8	15	22	111	0	3	10	3	
N+F	2	3	13	133		3		13	

	Approbation			ension	Toléi	rance	Total		
			(brevet+parit.)		<u> </u>				
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	41		22		10		73		
Francophones		79		132		3		214	
N+F	120		1!	154		13		287	

COMMUNE D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	130	6	124
Relatives au personnel	15	0	15
statutaire			
Relatives au personnel	115	6	109
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	4	0	9	0	0	
Stage	0	0	0	2	0	0	
Total	0	4	0	11	0	0	
N+F	4		11		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	4	55	0	0	0	1
Contrats courts	0	2	0	19	0	0	2	30
Total	0	4	4	74	0	0	2	31
N+F	4		78		0		33	

	Appro	Approbation		ension	Toléi	Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		4		2		6		
Francophones		8		85		31		124	
N+F	8	8		89		3	130		

COMMUNE D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	Ν	F
Nombre de décisions	120	7	113
Relatives au personnel	6	0	6
statutaire			
Relatives au personnel	114	7	107
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	1	0	1	0	0	
Stage	0	1	0	2	0	1	
Total	0	2	0	3	0	1	
N+F	2		3		1		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspe	ension	Suspe	ension	Tolérance		
			(bre	evet)	(pa	rité)			
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	1	9	0	18	0	0	0	0	
Contrats courts	0	16	1	35	0	0	5	29	
Total	1	25	1	53	0	0	5	29	
N+F	2	6	5	54		0		34	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)		Ì				
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	1		1		5		7		
Francophones		27		57		29		113	
N+F	2	28		58		34	120		

COMMUNE D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	40	4	36
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	40	4	36
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	1	1	15	0	1	0	0
Contrats courts	0	3	1	5	0	0	0	11
Total	2	4	2	20	0	1	0	11
N+F	(ĵ	2	2		1	1	1

	Appro	Approbation		ension	Toléi	rance	Total	
			(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		2		0		4	
Francophones		4		21		11		36
N+F	(5	2	.3	1	.1	4	.0

COMMUNE DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	15	1	14
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	15	1	14
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	1	5	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	3	0	0	0	4
Total	0	2	1	8	0	0	0	4
N+F	2	2		9	()	4	4

	Appro	Approbation		ension	Tolé	rance	Total	
			(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		2		8		4		14
N+F		2		9	4	4	1	.5

COMMUNE DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	38	4	34
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	38	4	34
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation		Suspe (bre	ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		-	ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N N	F	N (pai	F F	N	F
CDI	0	2	0	14	0	0	0	0
Contrats courts	1	1	2	9	0	0	1	8
Total	1	3	2	23	0	0	1	8
N+F	4	1	2	5	(Ó		9

	Approbation Suspension			Toléi	rance	Total		
			(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		2		1		4	
Francophones		3		23		8		34
N+F	4	4	2	.5	(9	3	8

COMMUNE DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	16	4	12
Relatives au personnel	7	2	5
statutaire			
Relatives au personnel	9	2	7
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation		Suspe (bre	ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	1	0	0	0	
Stage	1	5	0	0	0	0	
Total	1	5	1	0	0	0	
N+F	6		1		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		-	ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	2	3	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	3	0	0	0	1
Total	0	0	2	6	0	0	0	1
N+F	()	8		0		1	

	Appro	Approbation		spension		Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	1		3		0		4		
Francophones		5		6		1		12	
N+F	(6		9		1 1		.6	

COMMUNE D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	21	2	19
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	21	2	19
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	5	1	5	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	9
Total	1	5	1	5	0	0	0	9
N+F	(ĵ	6		0		9	

	Approbation			ension	Tolérance		Total		
			(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	1		1		0		2		
Francophones		5		5		9		19	
N+F	(6		6		9		21	

COMMUNE DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	Ν	F
Nombre de décisions	138	14	124
Relatives au personnel	47	4	43
statutaire			
Relatives au personnel	91	10	81
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	1	21	0	1	0	0	
Stage	3	9	0	12	0	0	
Total	4	30	0	13	0	0	
N+F	34		13		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N (bre	F	(pai	F	N	F	
CDI	2	7	5	44	0	2	0	0	
Contrats courts	0	0	1	6	0	0	2	22	
Total	2	7	6	50	0	2	2	22	
N+F	Ç)	5	56		2		24	

	Appro	Approbation		ension	Toléi	rance	Total	
			(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	6		6		2		14	
Francophones		37		65		22		124
N+F	4	43		71		4	138	

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	17	5	12
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	17	5	12
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		-	ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N N	F	N	F
CDI	1	4	2	5	0	0	0	0
Contrats courts	2	1	0	1	0	0	0	1
Total	3	5	2	6	0	0	0	1
N+F	8		8		0		1	

	Appro	Approbation		ension	Tolé	Tolérance		Total	
			(brevet	(brevet+parit.)		İ			
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	3		2		0		5		
Francophones		5		6		1		12	
N+F	8	8		8		1	1	.7	

COMMUNE DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	63	5	58
Relatives au personnel	3	0	3
statutaire			
Relatives au personnel	60	5	55
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	3	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	3	0	0	
N+F	0		3		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension		ension	Tolérance		
			(bre	evet)	(pa	rité)			
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	0	0	1	26	0	0	0	0	
Contrats courts	1	2	2	11	0	0	1	16	
Total	1	2	3	37	0	0	1	16	
N+F	3		4	40		0		17	

	Approbation			ension	Tolérance		Total	
			(brevet	(brevet+parit.)				
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		3		1		5	
Francophones		2		40		16		58
N+F		3		-3	1	17		3

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	40	2	38
Relatives au personnel	5	0	5
statutaire			
Relatives au personnel	35	2	33
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	5	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	5	0	0	0	0	
N+F	5		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspe	ension	Suspe	ension	Tolérance		
			(bre	(brevet)		(parité)			
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	0	0	0	15	0	0	0	0	
Contrats courts	0	0	2	12	0	0	0	6	
Total	0	0	2	27	0	0	0	6	
N+F	0		29		0		6		

	Appro	Approbation		ension	Tolé	rance	Total	
			(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		2		0		2	
Francophones		5		27		6		38
N+F	Į,	5		29		6	40	

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	21	2	19
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	21	2	19
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		-	ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N (pai	F F	N	F
CDI	0	0	1	13	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	4	0	0	1	2
Total	0	0	1	17	0	0	1	2
N+F	0		18		0		3	

	Appro	Approbation		ension	Toléi	ance	То	Total	
			(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		1		1		2		
Francophones		0		17		2		19	
N+F	(0		18		3	21		

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	35	0	35
Relatives au personnel	1	0	1
statutaire			
Relatives au personnel	34	0	34
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	1	0	0	0	0	
N+F	1		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		-	ension evet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	0	4	0	15	0	0	0	0	
Contrats courts	0	1	0	7	0	0	0	7	
Total	0	5	0	22	0	0	0	7	
N+F	5		2	22		0		7	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		0		0		0		
Francophones		6		22		7		35	
N+F	(6		.2	-	7	35		

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	29	2	27
Relatives au personnel	4	1	3
statutaire			
Relatives au personnel	25	1	24
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	2	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	1
Total	1	2	0	0	0	1
N+F	3		0		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspe	ension	Suspe	ension	Tolérance	
			(bre	evet)	(pa	rité)		
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	3	0	12	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	4	0	0	0	3
Total	1	5	0	16	0	0	0	3
N+F	6		16		0		3	

	Approbation		Suspe	ension	Toléi	rance	Total		
		(brevet+parit.)		L					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	2		0		0		2		
Francophones		7		17		3		27	
N+F	9		1	17		3		29	

COMMUNE D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	89	11	78
Relatives au personnel	9	0	9
statutaire			
Relatives au personnel	80	11	69
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	7	0	0	0	0	
Stage	0	2	0	0	0	0	
Total	0	9	0	0	0	0	
N+F	9		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance		
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	2	5	0	28	0	0	0	0	
Contrats courts	4	6	4	12	0	0	1	18	
Total	6	11	4	40	0	0	1	18	
N+F	1	.7	4	44		0		19	

	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)		1			
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	6		4		1		11	
Francophones		20		40		18		78
N+F	2	26		4	1	.9	89	

COMMUNE DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	114	6	108
Relatives au personnel	56	2	54
statutaire			
Relatives au personnel	58	4	54
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	13	0	0	0	0	
Stage	2	41	0	0	0	0	
Total	2	54	0	0	0	0	
N+F	56		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	3	4	1	26	0	1	0	0	
Contrats courts	0	1	0	14	0	0	0	8	
Total	3	5	1	40	0	1	0	8	
N+F	8	3	41		1		8		

	Approbation			ension	Toléi	rance	Total	
			(brevet+parit.)		<u> </u>			
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	5		1		0		6	
Francophones		59		41		8		108
N+F	6	64		2		3	114	

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	19	0	19
Relatives au personnel	7	0	7
statutaire			
Relatives au personnel	12	0	12
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	2	0	4	0	1	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	2	0	4	0	1	
N+F	2		4		1		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspe	ension		ension	Tolérance	
			(bre	evet)	(pa	rité)		
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	7	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	2	0	0	0	1
Total	0	2	0	9	0	0	0	1
N+F	2		9		0		1	

	Appro	Approbation		ension	Toléi	Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)		<u> </u>				
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		0		0		0		
Francophones		4		14		1		19	
N+F	4	4		14		1	19		

CPAS D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	145	7	138
Relatives au personnel	11	1	10
statutaire			
Relatives au personnel	134	6	128
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	1	8	0	2	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	1	8	0	2	0	0	
N+F	9		2		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		-	ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	7	4	63	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	16	0	0	2	41
Total	0	8	4	79	0	0	2	41
N+F	8		83		0		43	

	Appro	Approbation		ension	Toléi	Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	1		4		2		7		
Francophones		16		81		41		138	
N+F	1	17		5	4	3	145		

CPAS DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	477	19	458
Relatives au personnel	51	3	48
statutaire			
Relatives au personnel	426	16	410
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	16	0	15	0	0
Stage	1	6	0	8	0	3
Total	3	22	0	23	0	3
N+F	25		23		3	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspe	ension	Suspe	ension	sion Tolé	
			(bre	evet)	(pa	rité)		
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	6	99	0	2	0	0
Contrats courts	1	3	5	146	0	0	4	157
Total	1	6	11	245	0	2	4	157
N+F	7		256		2		161	

	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)		İ			
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	4		11		4		19	
Francophones		28		273		157		458
N+F	32		284		161		477	

CPAS D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	60	0	60
Relatives au personnel	1	0	1
statutaire			
Relatives au personnel	59	0	59
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	1	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	1	0	0	
N+F	0		1		0		

CONTRACTUELS

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	50	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	5	0	0	0	2
Total	0	1	0	55	0	1	0	2
N+F	-	1	55		1		2	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		tal
			(brevet+parit.)		1			
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		1		57		2		60
N+F	-	1		57		2	60	

CPAS D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	91	0	91
Relatives au personnel	1	0	1
statutaire			
Relatives au personnel	90	0	90
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	1	0	0	
Total	0	0	0	1	0	0	
N+F	0		1		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)			ension rité)	Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	0	12	0	1	0	0
Contrats courts	0	2	0	57	0	0	0	16
Total	0	4	0	69	0	1	0	16
N+F	4		69		1		16	

	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		4		71		16		91
N+F	4		71		16		91	

CPAS D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	108	7	101
Relatives au personnel	10	4	6
statutaire			
Relatives au personnel	98	3	95
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F N		N	F	N	F	
Nomination/promotion	4	1	0	4	0	1	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	4	1	0	4	0	1	
N+F	5		4		1		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)			ension rité)	Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	5	2	45	0	1	0	0
Contrats courts	0	2	1	27	0	0	0	15
Total	0	7	3	72	0	1	0	15
N+F	7		75		1		15	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		tal	
		(brevet+parit.)		<u> </u>					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	4		3		0		7		
Francophones		8		78		15		101	
N+F	1	12		81		15		108	

CPAS DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	44	0	44
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	44	0	44
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)			ension rité)	Tolérance	
	N	F	N	F	N (pa	F	N	F
CDI	0	0	0	16	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	13	0	0	0	15
Total	0	0	0	29	0	0	0	15
N+F	()	29		()	15	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		0		0		0		
Francophones		0		29		15		44	
N+F	(0		29		15		44	

CPAS DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	64	6	58
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	64	6	58
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N F		N	F	N (pa	F F	N	F
CDI	- 11	2	- 11	10	0	^	0	^
CDI	U	2	5	18	U	U	U	U
Contrats courts	0	1	0	19	0	0	1	18
Total	0	3	5	37	0	0	1	18
N+F		3	42		()	19	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet	(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		5		1		6		
Francophones		3		37		18		58	
N+F		3		42		19		64	

CPAS DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	36	0	36
Relatives au personnel	2	0	2
statutaire			
Relatives au personnel	34	0	34
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0	
Stage	0	1	0	0	0	0	
Total	0	2	0	0	0	0	
N+F	2	2	0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension		Suspension		Tolérance	
			(bre	(brevet)		(parité)		
	Ν	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	6	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	10	0	0	0	18
Total	0	0	0	16	0	0	0	18
N+F	()	16		()	18	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet	(brevet+parit.)		1			
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		0		0		0		
Francophones		2		16		18		36	
N+F	2	2		16		18		36	

CPAS D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	8	0	8
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	8	0	8
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	Ó		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)			ension rité)	Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	7	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	7	0	0	0	0
N+F	1		7		()	0	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		0		0		0		
Francophones		1		7		0		8	
N+F		1		7		0		8	

CPAS DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	303	1	302
Relatives au personnel	14	0	14
statutaire			
Relatives au personnel	289	1	288
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	7	0	5	0	0	
Stage	0	0	0	2	0	0	
Total	0	7	0	7	0	0	
N+F	7		-	7	0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
			(bre	vet)	(ра	nie)		
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	56	0	74	0	5	0	0
Contrats courts	0	5	0	69	0	0	0	79
Total	1	61	0	143	0	5	0	79
N+F	6	2	143			5	79	

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	+parit.)	N	F	N	F
Néerlandophones	1		0		0		1	
Francophones		68		155		79		302
N+F	69		155		79		303	

CPAS DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	47	1	46
Relatives au personnel	5	0	5
statutaire			
Relatives au personnel	42	1	41
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	1	0	2	0	1	
Stage	0	1	0	0	0	0	
Total	0	2	0	2	0	1	
N+F	2		2		1		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspe	Suspension		Suspension		Tolérance	
			(brevet)		(parité)				
	N	F	N	F	N	F	N	F	
CDI	0	0	0	11	0	0	0	0	
Contrats courts	0	0	1	23	0	0	0	7	
Total	0	0	1	34	0	0	0	7	
N+F	()	35		0		7		

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		1		0		1		
Francophones		2		37		7		46	
N+F		2		38		7		47	

CPAS DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	101	2	99
Relatives au personnel	6	1	5
statutaire			
Relatives au personnel	95	1	94
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	1	3	0	2	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	1	3	0	2	0	0	
N+F	4		2		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension		Suspension (parité)		Tolérance	
			(bre	(brevet)		rite)		
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	2	0	27	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	25	0	0	0	39
Total	1	3	0	52	0	0	0	39
N+F	4	1	52		()	39	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	2		0		0		2		
Francophones		6		54		39		99	
N+F	8	8		54		39		101	

CPAS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	199	4	195
Relatives au personnel	7	1	6
statutaire			
Relatives au personnel	192	3	189
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	1	4	0	0	0	0	
Stage	0	2	0	0	0	0	
Total	1	6	0	0	0	0	
N+F	7		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
			(bre	evet)	(pa	rite)		
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	71	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	3	54	0	0	0	64
Total	0	0	3	125	0	0	0	64
N+F	(0		128)	64	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	1		3		0		4		
Francophones		6		125		64		195	
N+F	-	7		128		64		199	

CPAS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	44	6	38
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	44	6	38
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	Ö		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	4	33	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	1	1	0	0	1	3
Total	0	0	5	34	0	1	1	3
N+F	()	39		:	1	4	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		5		1		6		
Francophones		0		35		3		38	
N+F	(0		40		4		44	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	0	0	0
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	0	0	0
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N F		N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)			ension rité)	Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
N+F	()	0		0		0	

	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
			(brevet	(brevet+parit.)		1		
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		0		0		0
N+F	()	0		0		0	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	96	0	96
Relatives au personnel	0	0	0
statutaire			
Relatives au personnel	96	0	96
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	
N+F	0		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension		Suspension		Tolérance	
			(bre	(brevet)		(parité)		
	Ν	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	23	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	39	0	0	0	32
Total	0	2	0	62	0	0	0	32
N+F	2	2	62		0		32	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		0		0		0		
Francophones		2		62		32		96	
N+F		2		62		32		96	

CPAS D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	126	3	123
Relatives au personnel	32	2	30
statutaire			
Relatives au personnel	94	1	93
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			ension evet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	2	25	0	4	0	0	
Stage	0	1	0	0	0	0	
Total	2	26	0	4	0	0	
N+F	28		4		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension		Suspension		Tolérance	
			(brevet)		(parité)			
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	16	1	22	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	24	0	0	0	30
Total	0	17	1	46	0	0	0	30
N+F	1	7	47		0		30	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
		(brevet+parit.)		_					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	2		1		0		3		
Francophones		43		50		30		123	
N+F	4	45		51		30		126	

CPAS DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	152	4	148
Relatives au personnel	24	4	20
statutaire			
Relatives au personnel	128	0	128
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	2	10	0	0	0	0	
Stage	2	10	0	0	0	0	
Total	4	20	0	0	0	0	
N+F	24		0		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	0	56	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	47	0	0	0	22
Total	0	3	0	103	0	0	0	22
N+F	(1)	3	103		0		22	

	Approbation		Suspension (broyet parit)		Tolérance		Total	
		(brevet+parit.)						
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	4		0		0		4	
Francophones		23		103		22		148
N+F	27		103		22		152	

CPAS DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	40	1	39
Relatives au personnel	2	0	2
statutaire			
Relatives au personnel	38	1	37
contractuel			

STATUTAIRES

	Approbation			Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F	
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0	
Stage	0	0	0	1	0	0	
Total	0	1	0	1	0	0	
N+F	1		1		0		

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	20	0	1	0	0
Contrats courts	0	3	0	6	0	0	0	6
Total	0	4	1	26	0	1	0	6
N+F	2	1	27		1		6	

	Appro	Approbation		Suspension		Tolérance		Total	
				(brevet+parit.)					
	N	F	N	F	N	F	N	F	
Néerlandophones	0		1		0		1		
Francophones		5		28		6		39	
N+F	Į.	5	29		6		40		

4 Données statistiques 2021 - par grade

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par grade. Il s'agit toujours de décisions prises en 2021 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2022).

Dans les décisions par rapport à une occupation d'étudiant (1 NL - 103 FR) ou de stagiaire (0 NL - 15 FR), il est généralement difficile de savoir dans quel grade les personnes concernées sont employées. Ces dossiers n'ont donc pas été pris en compte dans les tableaux ci-dessous.

COMMUNES - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Appro	bation	Suspensio	on (brevet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
А	17	52	3	34	0	5	
В	6	47	1	5	0	0	
С	22	81	0	14	0	0	
D	6	10	0	1	0	0	
E ⁽¹⁾	1	4	0	0	0	0	
Total	52	194	4	54	0	5	

CPAS - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspensio	n (brevet)	Suspension (parité)		
	N	F	N	F	N	F	
А	6	18	0	27	0	5	
В	5	49	0	15	0	0	
С	5	18	0	4	0	0	
D	0	12	0	1	0	0	
E ⁽¹⁾	0	1	0	0	0	0	
Total	16	98	0	47	0	5	

COMMUNES - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Appro	bation	Suspe	ension	Tolérance		
	N	F	N	F	N	F	
А	9	34	22	208 ⁽²⁾	5	35	
В	4	22	19	145	5	45	
С	17	51	26	167	12	44	
D	2	10	3	67	1	33	
E ⁽¹⁾	1	0	0	46	1	26	
Total	33	117	70	633	24	183	

CPAS - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspe	ension	Tolérance		
	N	F	N	F	N	F	
А	1	27	5	97 ⁽³⁾	0	24	
В	2	75	9	564	3	289	
С	0	18	11	359	2	113	
D	0	0	6	123	3	41	
E ⁽¹⁾	0	0	2	68	0	19	
Total	3	120	33	1.211	8	486	

Seule une connaissance orale élémentaire est requise pour un membre du personnel de niveau E.

Dont 8 principalement pour non-respect des règles de parité.

Dont 12 principalement pour non-respect des règles de parité.

5 Données statistiques 2021 - commentaires

5.1 Généralités

Pour 2021, un total de 3.515 décisions ont été soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur. Cela représente une augmentation de 5,6% par rapport à 2020 (après une augmentation déjà de 6,6 % l'année précédente) et le nombre le plus élevé en plus de 25 ans. On observe une augmentation similaire dans les CPAS (+6,0%) et dans les communes (+5,0%). Les recrutements statutaires ont de nouveau augmenté en 2021 (+22,4%, passant de 388 à 475), alors que le nombre de recrutements contractuels n'a que légèrement augmenté (+3,4%, de 2.941 à 3.040). Au total, exactement 2.100 décisions de suspension ont été rendues pour 2021, soit un record absolu, après la hausse déjà très nette des dernières années : 1.032 en 2016, 1.486 en 2017, 1.799 en 2018, 1.829 en 2019 et 1.867 en 2020. En termes de pourcentage, le nombre de suspensions à 59,7 % est conforme aux années précédentes.

Il est à noter que le nombre de dossiers transmis par les autorités locales varie fortement d'une commune à l'autre et est particulièrement faible dans certaines communes. Cela suggère que toutes les autorités locales ne présentent pas aussi soigneusement toutes les décisions pertinentes. Seul le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert ne remplit pas du tout son obligation légale de soumettre au Vice-Gouverneur les décisions relatives aux recrutements, nominations et promotions du personnel.

En outre, nous constatons que les décisions reçues de certaines autorités locales font parfois référence à un recrutement antérieur de la personne concernée, dont la décision n'a pas été reçue. Cela indique également que même auprès des autorités qui ne se montrent pas réticentes à se conformer aux obligations légales, il y a parfois une certaine négligence. C'est donc un défi permanent pour mon service d'insister pour que toutes les autorités locales transfèrent en temps utile toutes les décisions pertinentes et les informations nécessaires. Ces dernières années, nous avons constaté une plus grande ouverture à cet égard de la part du service du personnel de la plupart des autorités locales.

5.2 Personnel statutaire

475 (13,5%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel statutaire. Dans 115 cas (24,2%), la nomination en tant que stagiaire ou statutaire a dû être suspendue pour violation des lois linguistiques. Dans les 360 autres cas (75,8%), il a été constaté que la personne concernée disposait de tous les brevets requis par la loi, attestant sa connaissance écrite et orale de la deuxième langue, et les règles de parité ont été respectées.

Le pourcentage total de nominations statutaires a augmenté en 2021 par rapport à 2020 (de 11,7% à 13,5% de l'ensemble des recrutements), tant dans les communes que dans les CPAS: les communes ont été concernées par une augmentation à 22,5% du nombre total des recrutements en 2021 par rapport à 18,7% en 2020, et les CPAS par une augmentation à 7,8% en 2021 contre 7,1% en 2020.

La nomination de personnel statutaire dans les administrations communales s'opère en majeure partie en conformité avec les lois linguistiques. Le pourcentage de délibérations conformes était de 79,6% en 2021 contre 81,2% en 2020. En chiffres absolus, on constate à

nouveau une légère hausse des suspensions dans les communes : 63 en 2021 contre 46 en 2020, 67 en 2019 et 2018, 110 en 2017 et 87 en 2016.

Dans les CPAS, 68,7% des nominations statutaires ont été effectuées conformément aux lois linguistiques, contre 65,7% en 2020, 65,5% en 2019, 46,7% en 2018 et 57,0% en 2017. En chiffres absolus, avec 52 suspensions, on se situe plus ou moins dans la lignée des années précédentes : 2020 (49), 2019 (57) et 2018 (64).

Il convient de noter que certaines nominations d'agents statutaires se rapportent à des emplois pour lesquels les lois linguistiques stipulent que la parité entre les deux groupes linguistiques doit être respectée à partir d'un certain niveau (voir chapitre 6). Pour 5 des 63 suspensions dans les communes et 5 des 52 suspensions dans les CPAS, la suspension était essentiellement fondée sur le non-respect de la parité.

Comme le montrent les tableaux publiés, la situation est parfois très différente d'une commune à l'autre. Il est particulièrement frappant qu'aucune nomination statutaire n'ait été signalée par 6 communes et 6 CPAS.

5.3 Personnel contractuel

3.040 (86,5%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel contractuel. Dans 1.985 cas (65,3%), le recrutement contractuel a dû être suspendu pour violation des lois linguistiques. Dans 273 cas (9,0%), l'intéressé apparaissait satisfaire aux exigences légales en matière de connaissance écrite et/ou orale de la deuxième langue, et les règles de parité ont été respectées. Enfin, dans 782 cas (25,7%), une exception a été faite pour des contractuels qui n'ont été recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, sans être strictement conforme aux exigences des lois linguistiques, n'a pas été suspendu immédiatement.

Dans les communes, 14,1% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 66,2% des dossiers ont été suspendus et que 19,7% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2020, les pourcentages étaient respectivement de 14,0% (approbation), de 65,5% (suspension) et de 20,5% (tolérance). En 2019, les pourcentages étaient respectivement de 15,4% (approbation), de 63,4% (suspension) et de 21,2% (tolérance). En 2018, les pourcentages étaient respectivement de 16,3% (approbation), de 63% (suspension) et de 20,6% (tolérance). Ces pourcentages sont donc assez stables au fil des années.

En revanche, dans les CPAS, seulement 6,2% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 64,8% des dossiers ont été suspendus et que 29,0% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2020, les pourcentages étaient respectivement de 5,1% (approbation), de 57,3% (suspension) et de 37,6% (tolérance). En 2019, les pourcentages étaient respectivement de 4,7% (approbation), de 66,4% (suspension) et de 28,9% (tolérance). En 2018, les pourcentages étaient respectivement de 4,9% (approbation), de 66,7% (suspension) et de 28,3% (tolérance). Le pourcentage plus faible de suspensions en 2020 s'expliquait par l'augmentation du nombre de contrats à court terme, ce qui était probablement lié à la pandémie.

Il convient de noter que certains recrutements d'agents contractuels se rapportent à des emplois pour lesquels les lois linguistiques stipulent que la parité entre les deux groupes linguistiques doit être respectée à partir d'un certain niveau (voir chapitre 6). Pour 8 des 705

suspensions dans les communes et 12 des 1.280 suspensions dans les CPAS, la suspension était essentiellement fondée sur le non-respect de la parité.

Nous constatons donc que des décisions d'engagement contractuel doivent encore souvent être suspendues. Ceci s'explique dans de nombreux cas par le constat d'une succession de contrats à court terme, dépassant les limites de la tolérance.

5.4 Attestations de connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagement

Certaines autorités locales bruxelloises ont également pour bonne pratique, si un membre du personnel obtient le brevet linguistique Selor requis après son entrée en fonction, d'en informer le Vice-Gouverneur et de lui envoyer une copie du brevet. Ces informations sont tenues à jour et elles sont utiles pour le suivi et l'examen de toute décision ultérieure affectant la même personne. Cela donne également une image de l'efficacité de la politique de l'autorité locale en question en ce qui concerne la promotion du bilinguisme parmi son personnel.

Dans pas moins de 87 dossiers de 2021, au moins un brevet linguistique a été transmis. 60 brevets linguistiques ayant trait à des dossiers plus anciens ont également été reçus. Une tendance positive peut être constatée.

5.5 Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues

Lorsqu'une délibération relative à une désignation est suspendue par le Vice-Gouverneur, la commune ou le CPAS peuvent retirer ou maintenir cette délibération. En 2021, à notre connaissance, aucune délibération n'a été retirée après suspension sur la base d'une violation des lois linguistiques. Une prise d'acte avec maintien a été transmise pour 1.182 décisions: 502 pour les communes et 680 pour les CPAS. Cela signifie que dans 918 cas de suspension, aucune décision de prise d'acte avec maintien n'a (encore) été reçue.

5.6 Annulation de décisions suspendues

Le pouvoir d'annulation d'une décision suspendue appartient aux organes de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour les décisions des autorités communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a une compétence d'annulation par ses pouvoirs sur les administrations locales. Pour les décisions des CPAS, il s'agit d'une compétence du Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale.

Aucune décision d'annulation de décision suspendue en 2021 ne m'a été communiquée.

Il est important de noter que la procédure de suspension et d'annulation exposée ci-dessus est indépendante de la compétence du Conseil d'État, en tant que juridiction administrative, de suspendre et/ou d'annuler les décisions qui violent les normes de droit supérieures en vigueur, et ce à la demande de toute partie justifiant d'un intérêt (cf. arrêt 247.358 du 31 mars 2020 dans lequel le Conseil d'Etat a annulé une décision d'un pouvoir local bruxellois, suspendue en 2015 par le Vice-Gouverneur, en raison d'une violation des lois linguistiques).

6 Parité dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division

En 2021, 30 décisions ont été suspendues par le Vice-Gouverneur pour non-respect des règles de parité (10 statutaires et 20 contractuels).

Afin de préserver le respect de la parité, le Vice-Gouverneur doit disposer à intervalles réguliers d'aperçus actualisés qui lui sont transmis par les autorités administratives des communes et des CPAS.

Ces aperçus contiennent une liste nominative de tous les fonctionnaires avec un grade de chef de division (A5) ou supérieur, indiquant leur rôle linguistique, mis à jour le 31 décembre de l'année précédente. Ils mentionnent également le nombre de places prévues au cadre.

A la page suivante, vous trouverez un résumé des derniers aperçus envoyés. En cas de parité parfaite, le prochain recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion au grade d'A5 ou supérieur peut être attribué à une personne néerlandophone ou francophone. Si la parité n'est pas parfaite, le recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion devrait aller à un candidat appartenant au groupe linguistique le moins représenté dans les grades concernés.

Le tableau mentionne également la date des dernières listes reçues. Un nombre limité de communes reste malheureusement en défaut à cet égard.

En dehors de la parité pour les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division, l'article 21, §7 des lois linguistiques prévoit qu'au moins 50% des emplois à conférer doivent être répartis à parité entre les deux groupes linguistiques. Il est impossible pour mon service de surveiller en permanence le roulement du personnel dans chaque commune et CPAS. Cependant, si nous notons que sur les 3.515 dossiers de recrutement en 2021, seuls 244 (6,9%) concernaient un néerlandophone, on peut supposer qu'au moins dans un certain nombre d'administrations locales, la représentation minimale de 25% de néerlandophones n'est pas atteinte.

N°	Commune	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date	
			F	N		F	N		
1	Anderlecht	37	16	13	29	55,2%	44,8%	31/03/2022	
2	Bruxelles	83	50	18	68	73,5%	26,5%	31/12/2021	
3	Ixelles	89	5	4	9	55,6%	44,4%	31/12/2021	
4	Etterbeek	20	10	1	11	90,9%	9,1%	31/12/2021	
5	Evere	16	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2018	
6	Ganshoren	7	6	2	8	75,0%	25,0%	31/12/2021	
7	Jette	56,5	27	6	33	81,8%	18,2%	31/12/2021	
8	Koekelberg	11	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2020	
9	Auderghem	9	1	2	3	33,3%	66,7%	31/12/2021	
10	Schaerbeek	41	23	9	32	71,9%	28,1%	31/12/2021	
11	Berchem-Sainte-Agathe	8	4	4	8	50,0%	50,0%	31/12/2021	
12	Saint-Gilles	15	10	1	11	90,9%	9,1%	31/12/2021	
13	Molenbeek-Saint-Jean	16	11	4	15	73,3%	26,7%	31/03/2022	
14	Saint-Josse-ten-Noode	8	7	4	11	63,6%	36,4%	31/12/2021	
15	Woluwe-Saint-Lambert	24	12	3	15	80,0%	20,0%	31/12/2013	
16	Woluwe-Saint-Pierre	16	7	2	9	77,8%	22,2%	31/12/2017	
17	Uccle	28	16	4	20	80,0%	20,0%	31/12/2021	
18	Forest	16	12	4	16	75,0%	25,0%	31/12/2021	
19	Watermael-Boitsfort	4	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2021	
	Total	504,5	230	85	315	73,0%	27,0%		

N°	CPAS	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date
IN	CPAS	Caure	F N		iotai	F N		Date
1	Anderlecht	6	1	2	3	33,3%	66,7%	31/12/2021
2	Bruxelles	53	46	7	53	86,8%	13,2%	31/12/2021
3	Ixelles	14	10	2	12	83,3%	16,7%	26/10/2021
4	Etterbeek	6	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2021
5	Evere	6	3	2	5	60,0%	40,0%	31/12/2021
6	Ganshoren	5	2	3	5	40,0%	60,0%	31/12/2021
7	Jette	18	4	4	8	50,0%	50,0%	31/12/2021
8		3	-	0	3	-		
_	Koekelberg		3			100,0%	0,0%	31/12/2021
9	Auderghem	5	4	0	4	100,0%	0,0%	31/12/2021
10	Schaerbeek	18	16	1	17	94,1%	5,9%	31/12/2021
11	Berchem-Sainte-Agathe	5	3	2	5	60,0%	40,0%	31/12/2021
12	Saint-Gilles	8	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2021
13	Molenbeek-Saint-Jean	14	6	2	8	75,0%	25,0%	31/12/2021
14	Saint-Josse-ten-Noode	6	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2021
15	Woluwe-Saint-Lambert	11	8	1	9	88,9%	11,1%	31/12/2021
16	Woluwe-Saint-Pierre	8	5	0	5	100,0%	0,0%	31/12/2021
17	Uccle	17	4	0	4	100,0%	0,0%	31/12/2021
18	Forest	8	4	2	6	66,7%	33,3%	31/12/2021
19	Watermael-Boitsfort	4	4	0	4	100,0%	0,0%	31/12/2021
			1	1	Į.	1 ′	ı <i>'</i>	
	Total	215	136	32	168	81,0%	19,0%	

7 Plaintes

7.1 Généralités

Sur la base de l'article 65, §4 des lois linguistiques, le Vice-Gouverneur instruit toutes les plaintes qu'il reçoit concernant des infractions à ces lois par toute autorité, service public ou entreprise publique dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Le rôle du Vice-Gouverneur dans le traitement de ces plaintes est celui de médiateur entre le plaignant et l'autorité concernée. Il n'a pas le pouvoir d'exercer une action coercitive à l'égard de l'autorité concernée.

Comme indiqué dans les rapports annuels précédents, le nombre de plaintes formelles soumises au Vice-Gouverneur (généralement par courrier électronique) est assez limité. Au cours des 10 dernières années, le nombre annuel de plaintes a fluctué autour de 10 par an. Depuis 2020, on observe une augmentation assez forte du nombre de plaintes déposées. En 2020, cela concernait 23 plaintes. En 2021, ce nombre est passé à 33. Néanmoins, on peut toujours dire que ces plaintes ne donnent certainement pas une image complète du nombre de violations des lois linguistiques qui se produisent.

Il y a diverses explications à cela. La plus évidente est que de nombreux citoyens ne sont pas familiarisés avec les dispositions des lois linguistiques, ni avec les mécanismes de plainte existants, même si un certain nombre d'initiatives ont été prises à cet égard au cours des deux dernières années, notamment par le Steunpunt Taalwetwijzer du gouvernement flamand.

Le citoyen n'est pas non plus obligé d'adresser ses plaintes au Vice-Gouverneur. Il/elle est bien entendu libre de choisir d'avoir recours aux services ou procédures de plainte normaux des différentes autorités et services gouvernementaux ou de déposer une plainte directement auprès de la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL). Chaque fois qu'une personne dépose une plainte - apparemment justifiée - auprès du Vice-Gouverneur, la possibilité est indiquée pour la personne concernée de déposer également une plainte directement auprès de la CPCL.

Une raison peut-être plus fondamentale pour le nombre limité de plaintes est la réticence de nombreux citoyens à déposer une plainte formelle, d'une part parce qu'ils ont peu confiance que cela suffira et d'autre part parce que de nombreuses personnes se sont habituées à ne pas pouvoir toujours compter sur un service dans leur langue en tout temps. Cependant, il peut être établi que de nombreux services - malheureusement pas tous - qui sont contactés par le Vice-Gouverneur dans le cadre d'une plainte répondent positivement et accordent également une attention particulière à cette question et tentent d'y remédier. La réponse des responsables des différents services montre qu'ils sont soucieux d'un service correct et de qualité. Ces plaintes ont donc une importante fonction de signal et, dans de nombreux cas, les plaignants eux-mêmes sont agréablement surpris que leur plainte soit prise au sérieux et que des mesures soient adoptées. Il est, bien entendu, également important - et regrettable - de constater que certains services publics ne réagissent pas.

Au cours de l'année 2021, le Vice-Gouverneur a reçu 33 nouvelles plaintes.

APERÇU PLURIANNUEL - PLAINTES

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre	13	11	11	17	10	9	6	5	7	10	11	23	33

7.2 Détail des plaintes

En 2021, le Vice-Gouverneur a reçu un total de 33 plaintes. Cela signifie que l'augmentation à partir de 2020 est en nette progression, mais en chiffres absolus, il s'agit bien sûr toujours d'un nombre limité. Le fait que des problèmes apparemment structurels auprès de certains services publics, tels que l'agence régionale du stationnement Parking.Brussels (7 plaintes) et Bpost (5 plaintes), se soient poursuivis en 2021, a entraîné une surreprésentation des plaintes contre ces services. De plus, la pandémie de Covid, de même que la communication et les services liés à celle-ci ont également donné lieu à une série de plaintes spécifiques. Mais les plaintes concernaient différents services publics et niveaux de pouvoir. Les plaintes sont énumérées ci-dessous, classées selon le type de service public.

Services communaux

Six plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement des services communaux. Dans deux cas, la plainte a reçu une réponse positive et le problème identifié a été résolu. Dans un cas, la plainte s'est avérée infondée sur la base des lois linguistiques. Plus précisément, cela concernait les cas suivants:

 Plainte concernant une amende SAC en langue française infligée par la commune d'Ixelles à l'encontre du propriétaire d'un véhicule immatriculé en néerlandais.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte car il a reçu une amende SAC en français de la commune d'Ixelles pour une infraction de stationnement. Le véhicule en question était une voiture de leasing détenue par une société de leasing établie à Bruxelles et immatriculée en néerlandais. Par conséquent, l'amende SAC devait être rédigée en néerlandais ou - si la commune n'était pas certaine de la langue de l'utilisateur final du véhicule - dans les deux langues administratives.

Le Vice-Gouverneur a pris contact avec le fonctionnaire sanctionnateur de la commune d'Ixelles, ainsi que le bourgmestre. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue, mais le médiateur de la commune a repris contact avec mon service et a indiqué qu'il y avait d'autres plaintes similaires.

 Plainte concernant l'accueil téléphonique du service permis de conduire de la ville de Bruxelles.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte car, à plusieurs reprises, il n'a pas pu s'adresser en néerlandais à l'accueil téléphonique du service des permis de conduire de la ville de Bruxelles.

Le Vice-Gouverneur a contacté l'administration compétente et le fonctionnaire dirigeant responsable a reconnu le problème existant lié au nouveau système de service téléphonique. Le service concerné a lui-même contacté le citoyen en question afin de lui fournir les informations nécessaires.

 Plainte concernant la documentation unilingue francophone fournie dans le cadre d'un projet de la commune de Ganshoren. Un conseiller néerlandophone de la commune de Ganshoren a porté plainte car la documentation dans le cadre d'une présentation concernant un projet communal de réaménagement d'un espace public n'était disponible qu'en français. Une procédure ayant déjà été engagée auprès de la Commission permanente de Contrôle linguistique, le Vice-Gouverneur n'est pas intervenu mais a pris note de la plainte.

 Plainte concernant un rappel rédigé en français pour le paiement d'une amende SAC, envoyé par la ville de Bruxelles à une personne morale de la région flamande.

Un citoyen néerlandophone a porté plainte car il a reçu une demande en langue française pour le paiement d'une amende SAC (pour stationnement incorrect) de la ville de Bruxelles à l'adresse de son entreprise, située dans la commune de Beersel (région flamande). Naturellement, conformément à la loi linguistique en matière administrative, une autorité bruxelloise doit utiliser le néerlandais dans ses communications avec une personne morale établie dans la région linguistique néerlandophone.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au fonctionnaire sanctionnateur de la ville de Bruxelles, ainsi qu'au bourgmestre. Le service responsable a enquêté sur cet incident et a constaté que des erreurs s'étaient glissées dans le système informatique qui rédige ce genre de rappels. Cette erreur a été reconnue et la personne concernée a reçu un nouveau rappel dans la bonne langue. Le service a également promis de rectifier le problème dans le système informatique.

 Plainte concernant des documents monolingues francophones établis par la ville de Bruxelles dans le cadre d'une procédure de permis.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte parce qu'un certain nombre de documents établis par la ville de Bruxelles dans le cadre d'une procédure d'autorisation régionale d'abattage d'arbres (sur ordre de la ville elle-même) ont été rédigés de manière monolingue en français. L'intéressé a obtenu ces documents à l'occasion d'une demande d'information, dans le cadre de la publicité de l'administration, auprès des services de la ville.

Le Vice-Gouverneur a contacté les services compétents de la ville de Bruxelles à ce sujet. Il ressort des informations fournies que les documents en cause s'inscrivaient dans le cadre d'une procédure administrative interne et ne faisaient l'objet d'aucune communication au ou consultation du public. Par conséquent, conformément aux lois linguistiques, ces documents devaient être rédigés dans la langue du fonctionnaire concerné et non dans les deux langues administratives. Pour le reste, la communication des services concernés avec le plaignant, dans le cadre de sa demande d'information, était par ailleurs correcte en néerlandais. Par conséquent, le Vice-Gouverneur a dû conclure que la plainte dans cette affaire n'était pas fondée.

 Plainte concernant le manque d'accueil néerlandophone dans les services de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Un habitant néerlandophone de la commune de Molenbeek-Saint-Jean a porté plainte car il devait constater que ses e-mails pour prendre rendez-vous avec le service population de la commune sont restés sans réponse. Le service n'était pas non plus disponible en néerlandais par téléphone et lorsqu'il s'est présenté à la réception, aucun des deux réceptionnistes ne pouvait lui parler en néerlandais.

Le Vice-Gouverneur a écrit au bourgmestre à ce sujet. Cette dernière a répondu que l'accueil dans ses services communaux était bel et bien assuré dans les deux langues administratives et que le personnel de guichet était bilingue. Le plaignant a été accusé d'«attitude agressive». Compte tenu des positions apparemment irréconciliables des parties concernées quant aux circonstances à l'origine de la plainte, il n'a pas été possible d'aboutir à une solution dans ce dossier.

Autres services locaux

Sept plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement des zones de police locale, des intercommunales, des services régionaux et des hôpitaux publics. Plus précisément, cela concernait les cas suivants:

• Plainte concernant le manque de services néerlandophones par les équipes médicales d'urgence et le personnel de l'hôpital bicommunautaire Paul Brien.

Le directeur général d'une maison de repos de la ville de Bruxelles a porté plainte car les résidents, pour lesquels l'intervention d'équipes médicales d'urgence doit être régulièrement sollicitée, ne peuvent pas compter sur les services néerlandophones du personnel ambulancier. De plus, en cas d'interventions médicales aussi urgentes, les résidents sont invariablement conduits vers l'hôpital le plus proche, en l'occurrence l'hôpital bicommunautaire Paul Brien où là encore, aucune prise en charge néerlandophone ne peut être assurée. Il est évident que dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, tant les équipes médicales d'urgence qu'un hôpital public bicommunautaire tel que Paul Brien sont soumis aux lois linguistiques et doivent toujours être en mesure de garantir un service dans les deux langues administratives.

Étant donné que cette plainte concernait un dysfonctionnement systématique et structurel et ne faisait pas référence à un incident précis, le Vice-Gouverneur l'a adressée aux décideurs politiques, dont le ministre fédéral de la Santé et le secrétaire d'État bruxellois chargé de l'Aide médicale urgente, pour attirer leur attention sur cette question.

 Plainte concernant les informations monolingues francophones fournies par certains automates de billetterie et de validation de la STIB.

Un habitant néerlandophone de la commune de Jette a porté plainte car certains distributeurs de tickets et de validation de la STIB semblent être configurés de telle manière que même si le client opte pour le menu néerlandophone, il reçoit toujours toutes les informations en français. Il est bien entendu que, conformément à la loi linguistique en matière administrative, toutes les informations de la STIB doivent être mises à la disposition de ses clients dans la langue administrative de leur choix.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au PDG de la STIB et au Ministre compétent du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le PDG a répondu qu'après enquête par ses services, il est apparu que la plainte de l'intéressé était justifiée et qu'un problème technique de choix de langue a bien été identifié sur certaines machines. Le fabricant des distributeurs automatiques concernés a été chargé de trouver et de mettre en œuvre une solution à ce problème.

 Plainte concernant un contrôle de domicile par un policier local non-bilingue de la zone de police de Bruxelles-Ouest.

Une habitante néerlandophone de la commune de Molenbeek-Saint-Jean a porté plainte car, lors du contrôle de domicile habituel, après avoir déménagé à une nouvelle adresse, elle a été confrontée à un policier local qui ignorait complètement le néerlandais et ne pouvait communiquer avec elle qu'en français. Ceci est, bien sûr, totalement contraire aux lois linguistiques.

Le Vice-Gouverneur a écrit au chef de corps de la zone de police concernée à ce sujet. Le chef de corps a reconnu le problème et indiqué que le manque de bilinguisme des inspecteurs dans les zones de police bruxelloises a fortement augmenté, malgré les initiatives prises par la zone concernant les cours de langue et les cours de préparation à l'examen linguistique Selor.

Plainte concernant l'accessibilité de l'intercommunale Brutele en néerlandais.

Un habitant néerlandophone de la commune d'Evere a porté plainte car on lui parle toujours en français lorsqu'il contacte l'intercommunale bruxelloise Brutele, qui est son fournisseur de télévision et d'Internet sous la marque VOO. Cela concerne à la fois les contacts téléphoniques et la correspondance e-mail, bien que la facture soit correctement rédigée en néerlandais. En tant qu'intercommunale, Brutele est bien sûr soumise aux lois linguistiques et le fait qu'à chaque contact téléphonique, il apparaît qu'aucun membre du personnel pouvant répondre en néerlandais n'est présent, révèle un problème structurel.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'intercommunale concernée à ce sujet, mais n'a pas encore reçu de réponse.

 Plainte concernant la communication monolingue francophone de la part de l'intercommunale Sibelga.

Un habitant néerlandophone de la commune de Watermael-Boitsfort a porté plainte car il a reçu un e-mail unilingue en français de l'intercommunale Sibelga concernant la suppression de l'indemnisation pour les prosumers. En tant qu'intercommunale, Sibelga est bien entendu soumise à la loi linguistique en matière administrative, ce qui implique qu'elle doit à tout moment communiquer avec ses clients de la région bilingue de Bruxelles-Capitale dans leur langue administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'intercommunale concernée à ce sujet, qui a immédiatement corrigé cette erreur.

 Plainte concernant l'action monolingue francophone des inspecteurs de police de la police locale à Auderghem.

Un habitant de la commune de Beersel (région monolingue néerlandophone) a porté plainte car les inspecteurs de la police locale ont émis un procès-verbal monolingue en français suite à une infraction au code de la route impliquant un vélo à la commune d'Auderghem. Ceci malgré le fait que la personne impliquée ait montré sa carte d'identité en néerlandais lors de la verbalisation et a demandé à être traitée en néerlandais, ce que les inspecteurs ont refusé. Naturellement, la police locale de la

région bilingue de Bruxelles-Capitale doit toujours servir les citoyens dans leur langue administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit au chef de corps de la zone de police concernée à ce sujet, mais n'a pas encore reçu de réponse.

 Plainte concernant la performance monolingue francophone d'un inspecteur de police à Schaerbeek.

Un habitant de la commune de Herent (région monolingue néerlandophone) a porté plainte parce qu'un inspecteur de la zone de police locale lui a fait un procès-verbal monolingue en français à la suite d'une infraction au code de la route dans la commune de Schaerbeek. Naturellement, la police locale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale doit toujours servir les citoyens dans leur langue administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit au chef de corps faisant fonction de la zone de police concernée à ce sujet. Ce dernier a reconnu le problème et a déclaré que l'inspectrice en question a été approchée par sa hiérarchie et a été rappelé les dispositions de la loi linguistique en matière administrative.

L'agence régionale du stationnement Parking.Brussels

Sept plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement de l'agence régionale du stationnement Parking.Brussels.

 Plainte d'une personne néerlandophone concernant la langue d'un horodateur à la commune d'Ixelles.

Un citoyen néerlandophone a porté plainte car, lors d'un stationnement sur la commune d'Ixelles, il a été confronté à un horodateur dont le menu était en français. D'après la photo que l'intéressé a jointe à sa réclamation, on pouvait conclure que le menu de l'horodateur comportait un bouton pour changer la langue. Lorsque le Vice-Gouverneur lui a demandé si ce bouton fonctionnait, aucune réponse n'a été reçue de l'intéressé. Il n'a donc pas été possible d'établir si la plainte était justifiée.

• Plainte concernant un rappel monolingue francophone de payer une redevance de stationnement de Parking.Brussels.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte pour avoir reçu un rappel de paiement unilingue en français concernant une redevance de stationnement de Parking.Brussels. L'intéressé (et son véhicule) étant bien inscrit en néerlandais, ce qui est illustré par le fait que la lettre monolingue en français lui a été envoyée à une adresse néerlandophone, il s'agit d'une violation manifeste de la loi linguistique en matière administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

 Plainte concernant un rappel monolingue de payer une redevance de stationnement de Parking.Brussels. Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte car, à plusieurs reprises, il a reçu des rappels monolingues en français de payer une redevance de stationnement de Parking.Brussels. Il s'agissait d'un véhicule de leasing immatriculé en néerlandais. L'intéressé n'a également reçu aucune réponse du service de plaintes de l'agence régionale du stationnement et a même reçu des informations erronées (par exemple, que le véhicule était immatriculé en français, ce qui manifestement ne correspondait pas à la vérité).

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

 Plainte concernant l'inaccessibilité de Parking.Brussels en néerlandais et le recours à une étude d'huissier non bilingue.

Une habitante de Lint (région néerlandophone monolingue) a porté plainte car, lors d'une contestation d'une redevance de stationnement, elle n'a reçu aucune réponse de Parking.Brussels à ses e-mails en néerlandais, ni - malgré des tentatives répétées et longues - a été capable de joindre Parking.Brussels par téléphone en néerlandais. De plus, Parking.Brussels a engagé une étude d'huissier bruxelloise qui a envoyé à l'intéressée une lettre manifestement rédigée par une personne ne maîtrisant pas le néerlandais et donc tout simplement incompréhensible. Bien entendu, conformément à la loi linguistique en matière administrative, Parking.Brussels doit à tout moment s'adresser aux citoyens dans leur langue administrative et l'agence régionale du stationnement est également chargée de s'assurer que les huissiers (ou autres entités) qu'elle engage respectent les lois linguistiques.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

 Plainte concernant l'utilisation d'une adresse francophone par Parking.Brussels lorsqu'elle écrit à un citoyen néerlandophone.

Un habitant néerlandophone de la commune de Ganshoren a porté plainte parce qu'il a reçu une demande de Parking.Brussels de payer une redevance de stationnement, dans laquelle - bien que le texte de la lettre elle-même ait été correctement rédigé en néerlandais - une adresse postale monolingue en français a été utilisée. Naturellement, conformément à la loi linguistique en matière administrative, Parking.Brussels doit utiliser l'adresse postale dans sa langue administrative lorsqu'il écrit aux résidents de la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

 Plainte concernant un rappel monolingue français de payer une redevance de stationnement de Parking.Brussels, une lettre monolingue français d'un huissier et l'indisponibilité de Parking.Brussels en néerlandais.

Un habitant néerlandophone de la commune de Berchem-Sainte-Agathe a déposé une plainte concernant des violations multiples et répétées de la loi linguistique en matière administrative par Parking.Brussels. Premièrement, Parking.Brussels lui a envoyé à deux reprises un rappel monolingue français de payer une redevance de stationnement, alors que la personne concernée est inscrite comme néerlandophone. Dans un deuxième

temps, une étude d'huissier de justice, pour le compte de Parking.Brussels, a adressé à l'intéressé un courrier monolingue français avec une nouvelle mise en demeure. Enfin, il s'est avéré à plusieurs reprises impossible pour la personne concernée de contacter Parking.Brussels par e-mail ou par téléphone en néerlandais.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

 Plainte concernant un rappel monolingue français de payer une redevance de parking de Parking.Brussels.

Un habitant néerlandophone de la commune d'Etterbeek a porté plainte car il a reçu à deux reprises un rappel monolingue en français de Parking.Brussels pour le paiement d'une redevance de stationnement (bien qu'il ait contacté Parking.Brussels à ce sujet après le premier incident). La redevance de stationnement concernait un véhicule appartenant à la société de l'intéressé et immatriculé en néerlandais, ce qui ressort également du fait que les rappels monolingues français ont été envoyés à une adresse néerlandophone.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

Considérant qu'un problème structurel continuait apparemment à se poser ici - et que la direction générale de Parking.Brussels refusait obstinément de réagir à ces plaintes - le Vice-Gouverneur a de nouveau contacté le Ministre compétent du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale afin de la tenir informée de cette problématique et de faire pression pour qu'une solution soit trouvée. Dans ce contexte, plusieurs autres contacts ont également eu lieu entre le cabinet du ministre et le service du Vice-Gouverneur.

Services dans le contexte de la pandémie de Covid

La pandémie de Covid a donné lieu au démarrage rapide de diverses installations (centres de test, centres de vaccination, ..) et canaux de communication qui étaient nécessaires pour lutter contre cette crise. Dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, cela relevait principalement de la Commission communautaire commune (CCC). Dans ce contexte, 5 plaintes ont été reçues concernant des infractions à la législation linguistique.

Plainte concernant un accusé de réception en anglais du site web de test de la CCC.

Un habitant néerlandophone de la commune d'Ixelles a porté plainte car, après avoir envoyé un e-mail en néerlandais au site web de la CCC brussels.testcovid.be, il a reçu un accusé de réception en anglais. Une inspection du Vice-Gouverneur a montré que le site Internet concerné était correctement accessible dans les deux langues administratives, avec en plus l'anglais comme langue de contact pour les non natifs. Néanmoins, un e-mail néerlandais doit bien entendu, conformément à la loi linguistique en matière administrative, recevoir une réponse en néerlandais et non en anglais.

Le Vice-Gouverneur a écrit aux ministres compétents du Collège réuni de la CCC à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

Plainte concernant une invitation en néerlandais pour la vaccination.

Un habitant francophone de la commune d'Auderghem a porté plainte car il avait reçu une invitation en néerlandais pour la vaccination Covid de la part d'un fonctionnaire bruxellois. Toutefois, la personne concernée n'a pas été en mesure de nous fournir une copie de cette invitation, ni de répondre à d'autres demandes d'éclaircissements quant à l'autorité qui avait envoyé cette invitation. Par conséquent, le Vice-Gouverneur n'a pas été en mesure de vérifier si la plainte était justifiée.

 Plainte concernant l'utilisation d'une adresse néerlandophone dans une invitation francophone à la vaccination.

Un habitant francophone de la commune de Ganshoren a porté plainte pour avoir reçu une invitation de la CCC pour la vaccination Covid, dans laquelle, bien que rédigée dans les deux langues administratives, une adresse néerlandophone était utilisée tant dans la version francophone que la version néerlandophone. Conformément à la loi linguistique en matière administrative, un habitant de la région bilingue de Bruxelles-Capitale doit en effet être adressé par la CCC dans sa langue administrative. Et tandis que l'utilisation d'une lettre bilingue peut être justifiée dans certaines circonstances, dans un courrier francophone, il faut bien sûr utiliser l'adresse en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet aux ministres compétents du Collège réuni de la CCC et la réponse était qu'il s'agissait d'une erreur de programmation dans le logiciel. Il a également été souligné que, compte tenu de la situation de crise, ce logiciel avait été développé très rapidement, entraînant un certain nombre de lacunes.

Plainte concernant des E-mails et SMS en français après l'inscription à la vaccination.

Un habitant néerlandophone de la commune de Jette a porté plainte car il a rencontré un certain nombre de difficultés pour s'inscrire à la vaccination via la plateforme CCC Bru-Vax. Après son inscription, il a reçu un certain nombre d'e-mails et de SMS monolingues en français de la plateforme. Naturellement, tout habitant de la zone bilingue de Bruxelles-Capitale doit recevoir une telle communication de la CCC dans sa langue administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit aux ministres compétents du Collège réuni de la CCC à ce sujet et a reçu la réponse qu'il était difficile de savoir exactement ce qui a mal tourné. Il a également été souligné que l'incident s'est produit le premier jour d'exploitation de la plateforme Bru-Vax, qui souffrait initialement d'un certain nombre de lacunes.

Plainte concernant un manque de services en néerlandais dans un centre de test Covid.

Un habitant néerlandophone de la commune de Schaerbeek a porté plainte car il a dû faire appel à un infirmier ne maîtrisant pas le néerlandais pour un test Covid au centre de test de la CCC à Pacheco. Conformément à la loi linguistique en matière administrative, un centre de test de la CCC doit toujours être en mesure d'aider chaque habitant de la région bilingue de Bruxelles-Capitale dans sa langue administrative, ce qui n'était pas le cas ici.

Le Vice-Gouverneur a écrit aux ministres compétents du Collège réuni de la CCC à ce sujet et a reçu la réponse que la CCC faisait tout son possible pour garantir la présence d'infirmiers et d'infirmières néerlandophones dans chaque centre de test.

Bpost

Cinq plaintes ont été reçues concernant Bpost, une entreprise publique fédérale soumise aux lois linguistiques:

Plainte concernant la conversion d'une adresse de livraison néerlandaise en français.

Un habitant néerlandophone de la commune de Ganshoren a porté plainte parce que Bpost lui a envoyé un message concernant un colis à livrer dans lequel son adresse a été convertie en français, alors que la personne concernée est néerlandophone et a également utilisé une adresse néerlandophone pour cet envoi. Naturellement, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, Bpost doit toujours utiliser la langue administrative du client concerné lors de l'indication des données d'adresse.

Le Vice-Gouverneur a écrit au PDG de Bpost à ce sujet et a souligné qu'il ne s'agissait pas de la première plainte de ce type, ce qui donnait l'impression que Bpost utilisait systématiquement des adresses en français pour tous les clients de la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Le PDG de Bpost a chargé ses services d'enquêter dans ce dossier et ceux-ci ont déterminé que des instructions erronées étaient bien présentes dans les codes informatiques utilisés.

 Plainte concernant la conversion d'une adresse néerlandophone en français dans une application.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte car il a constaté que son adresse était apparemment automatiquement convertie en adresse francophone dans l'application permettant de suivre la livraison d'un colis.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au PDG de Bpost et, compte tenu du caractère structurel de ce type de plainte, également au ministre fédéral de tutelle compétent. Le PDG de Bpost a également fait instruire cette plainte et a de nouveau confirmé la présence d'instructions erronées dans les codes informatiques utilisés, qui seraient rectifiées.

 Plainte concernant un document monolingue francophone laissé dans un cas d'échec de livraison et une communication par courrier électronique monolingue en français.

Un habitant néerlandophone de la commune de Ganshoren a porté plainte car le document qui lui a été laissé après l'échec de la livraison d'un colis était monolingue en français. De plus, un message électronique concernant la même livraison a également été rédigé de manière monolingue en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au PDG de Bpost, qui s'est engagé à y remédier.

Plainte concernant des messages électroniques monolingues en français.

Un habitant néerlandophone de la commune de Ganshoren a porté plainte car, suite à un échec de livraison, et après un premier e-mail dans les deux langues administratives, toutes les communications ultérieures (via e-mail et SMS) ont été rédigées exclusivement en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au PDG de Bpost, qui s'est engagé à y remédier.

Plainte concernant un message électronique monolingue français.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte car il a reçu un e-mail monolingue français de Bpost concernant un paiement vers l'étranger pour une livraison. Interrogé à ce sujet via la fonction chat du service client, il a reçu la réponse qu'il s'agissait de la langue utilisée pour les habitants de la région bruxelloise. Bien sûr, une telle chose est contraire à la loi.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au PDG de Bpost, qui s'est engagé à y remédier.

Divers

Plainte concernant le logiciel d'adressage d'un site Internet du SPF Finances.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a déposé une plainte au sujet du logiciel d'adressage d'une application sur le site Internet du SPF Finances concernant les biens à louer. Il s'est avéré impossible de choisir ici «Laken» au lieu de «Laeken» pour la mention de la localité concernée. Naturellement, les dénominations légales des (entités de) communes bruxelloises doivent être disponibles dans les deux langues administratives sur le site Internet d'un Service public fédéral.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au président du Comité de direction du SPF Finances, qui a répondu qu'il avait mandaté ses services pour résoudre ce problème.

 Plainte concernant la communication unilingue francophone par une entreprise privée réalisant des travaux sur les immeubles collectifs de l'OCASC.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte parce qu'une entreprise privée de construction réalisant des travaux dans des immeubles à appartements de l'Office central d'Action sociale et culturelle de la Défense ne communiquait avec les habitants qu'en français. En tant que service fédéral dépendant du ministère de la Défense, l'OCASC est bien entendu soumis à la loi linguistique en matière administrative et les travaux ont été réalisés pour son compte. Compte tenu de la complexité de la plainte et du fait qu'une procédure était déjà pendante auprès de la CPCL, le Vice-Gouverneur a choisi d'attendre l'avis de la CPCL à cet égard.

 Plainte concernant le manque de bilinguisme intégral du site web du Centre d'inspection automobile.

Un habitant néerlandophone de la commune de Jette a porté plainte car le site Internet du Schouwingscentrum voor Auto's/La Sécurité Automobile, responsable du contrôle technique des véhicules en Région de Bruxelles-Capitale, n'était pas entièrement bilingue. Le centre de contrôle technique concerné est clairement un concessionnaire de service public qui relève de la loi linguistique en matière administrative et doit donc opérer dans les deux langues administratives dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet au Ministre compétent du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, mais n'a reçu aucune réponse.

8 Conclusions du Vice-Gouverneur

L'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale est la seule région linguistique constitutionnellement bilingue de la Belgique. La réalisation de ce bilinguisme dans les services quotidiens aux citoyens est un défi permanent, devenu plus complexe, mais non moins pertinent, en raison de la forte augmentation de l'internationalisation et de la diversité culturelle et linguistique. La législation sur l'emploi des langues en matière administrative reste l'épine dorsale et le critère de référence de ce bilinguisme. Or la législation existante et la tutelle exercée par le Vice-Gouverneur ne suffisent pas en soi pour assurer le service bilingue envisagé. Cela nécessite l'engagement et la participation de toutes les autorités, services et personnes concernées.

Les pouvoirs locaux, qui garantissent des services essentiels à la population, n'ont pas seulement la responsabilité de veiller à ce que le personnel qu'ils recrutent satisfasse aux exigences légales en matière de connaissance des langues. Ils doivent également veiller à ce que leurs services soient en toutes circonstances au service de la population dans les deux langues nationales et à ce que leurs communications au public soient toujours bilingues. Ceci nécessite non seulement d'accorder une attention constante aux exigences légales, mais surtout de s'engager positivement à considérer le bilinguisme comme faisant partie intégrante d'un service de qualité et professionnel. Les moyens modernes de communication et d'information peuvent constituer à la fois un outil et un défi supplémentaire à cet égard. Il est d'ailleurs frappant que, dans le cas d'un nombre croissant de plaintes concernant des violations des lois linguistiques, la cause du problème peut être attribuée au fait que, lors de la conception d'une nouvelle application informatique pour le traitement de certains dossiers, il n'a pas ou insuffisamment été tenu compte des critères juridiques qui déterminent dans quelle langue ces fichiers doivent être traités.

Il en va de même pour les services et entreprises publics fédéraux et régionaux actifs dans l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. La gestion de leur personnel est soumise à d'autres règles au niveau des lois linguistiques que de celle des autorités locales, mais leur fonctionnement bilingue est essentiel pour la population et fait l'objet de procédures de plainte auprès de mon service. Ce sont surtout la police et les services d'urgence, qui rentrent en contact avec le public de manière très directe en raison de la nature de leur fonction, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce domaine. Lors du développement de leurs plateformes en ligne et autres canaux de communication numériques ou automatisés, les services publics fédéraux et les entreprises doivent également prêter une attention ab initio au bon bilinguisme intégral de leurs services à Bruxelles, ce qui - selon des plaintes répétées - n'est pas encore suffisamment le cas.

Il est évident que, lors du recrutement de personnel légalement bilingue, les pouvoirs locaux dépendent aussi du fonctionnement d'autres autorités. Ainsi, l'autorité fédérale est chargée, par la législation sur l'emploi des langues en matière administrative, de l'organisation des examens pour l'obtention des brevets linguistiques exigés par la loi. Les Communautés pour leur part sont compétentes en matière d'enseignement et par conséquent aussi d'instruction dans la deuxième langue, aussi bien dans l'enseignement régulier que par le biais de diverses initiatives de formation. Les pouvoirs locaux font également appel à Actiris, le service régional de l'emploi en Région Bruxelloise, dans leur recherche de personnel qualifié bilingue. Une approche cohérente, à tous les niveaux de pouvoir et avec une collaboration active entre toutes les parties concernées, semble nécessaire, non seulement pour assurer un meilleur respect des lois linguistiques, mais également pour utiliser au mieux tout le

talent présent dans notre société et fournir un nombre suffisant de candidats juridiquement bilingues afin de pourvoir tous les postes.

Les lois sur l'emploi des langues en matière administrative ne sont pas un objectif en soi, mais un moyen de veiller à ce que le gouvernement serve les citoyens de la meilleure façon possible. Elles constituent également un ensemble complexe et complet à cet égard, qui reflète l'équilibre social et institutionnel du pays. La tutelle et un mécanisme de sanction effectif sont une pierre angulaire fondamentale de cette législation.

En ce qui concerne tous les éléments susmentionnés qui sont essentiels pour l'application des lois linguistiques dans l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, on peut conclure sur la base des données reprises dans ce rapport:

1. Le nombre total de décisions soumises à mon service relatives au personnel des pouvoirs locaux s'élevait à 3.515 en 2021, une nette augmentation par rapport à 2020 et années précédentes. Un coup d'œil aux aperçus pluriannuels (voir p. 8-10) montre que c'est principalement le résultat d'une forte augmentation du nombre de décisions soumises par les autorités des CPAS, tandis que le nombre de décisions soumises par les communes a été plutôt stable sur une plus longue période. Bien sûr, le nombre de décisions soumises continue de fluctuer d'une année à l'autre et est influencé par divers facteurs.

Il reste difficile d'obtenir que toutes les décisions de personnel pertinentes nous soient soumises par chacune des autorités locales bruxelloises, bien qu'il s'agisse d'une obligation légale. Ce n'est que durant la période 2013-2015 que toutes les autorités communales et les CPAS, sans exception, ont transmis leurs décisions au Vice-Gouverneur, conformément à la législation sur l'emploi des langues. A partir de 2015, des problèmes ont ressurgi avec des autorités de CPAS qui ne transmettaient plus leurs décisions. Heureusement, grâce aux contacts et consultations - et dans certains cas, après une intervention des Ministres chargés de la tutelle sur le CPAS au sein du Collège réuni, au cours de la législature précédente - les problèmes avec presque toutes ces autorités de CPAS ont pu être résolus. Depuis 2019, le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert est la seule qui, malgré des insistances répétées, continue de refuser de se conformer à ses obligations légales. Naturellement, de nouveaux efforts seront consentis à l'avenir pour remédier à cette situation. Le soutien des autorités supérieures de tutelle sera essentiel à cet égard et par conséquent, les ministres compétents actuels du Collège réuni ont déjà été contactés à plusieurs reprises pour leur demander d'intervenir dans cette matière.

Dans ce contexte, il est également pertinent d'attirer l'attention sur la circulaire que la Commission permanente de Contrôle linguistique a adressée le 16 juin 2021 aux bourgmestres et présidents de CPAS de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, qui rappelle très clairement l'obligation légale pour les autorités communales et des CPAS de soumettre toutes leurs décisions relatives à l'engagement de personnel au Vice-Gouverneur, ainsi que les aperçus demandés par rapport au cadre du personnel au niveau dirigeant.

Même auprès des autorités locales qui respectent correctement leurs obligations légales, il subsiste le problème de dossiers incomplets, bien que ces dernières années, de plus en plus d'administrations locales contactent mon service afin de garantir un flux d'informations correct et complet. Il y a manifestement une plus grande ouverture dans ce domaine dans les administrations du personnel de la plupart des pouvoirs locaux.

Un point d'attention particulier reste également le flux d'informations en matière de parité au niveau dirigeant. Un nombre limité d'autorités locales refusent - malgré l'insistance répétée - à tenir mon service au courant de la situation actuelle. Ici aussi, la circulation de l'information s'est améliorée ces dernières années, mais des efforts continus devront être faits pour rectifier complètement la situation afin d'assurer une tutelle correcte.

2. Dans 633 des délibérations soumises, les lois linguistiques ont été pleinement respectées. Il s'agit donc de 18,0% des cas, ce qui est en légère augmentation par rapport à 2020 mais toujours nettement inférieur au pourcentage moyen des années précédentes. Comme les années précédentes, il y a une grande différence selon qu'il s'agisse de personnel statutaire ou contractuel. Parmi les décisions soumises par rapport au personnel statutaire, 75,8% étaient conformes à la législation sur l'emploi des langues (pourcentage presque identique à 2020). Sur les délibérations relatives au personnel contractuel, seules 9,0% étaient conformes à la législation sur l'emploi des langues (une augmentation minime par rapport à 2020).

Conformément à la pratique établie suivie par les Vice-Gouverneurs précédents, les délibérations concernant des agents contractuels désignés pour une très courte durée (contrats de remplacement, par exemple) et ne disposant pas du certificat de connaissance linguistique exigé, n'ont pas été suspendues. En 2021, c'était le cas dans 782 dossiers, soit 25,7% du nombre total de dossiers. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2020 (27,8%) - année record à cet égard - mais est assez similaire aux années précédentes.

Un total de 2.100 des décisions soumises ont été suspendues parce qu'elles étaient en conflit avec les lois linguistiques. Cela représente 59,7% du nombre total de dossiers. En pourcentage, il s'agit d'une nette augmentation par rapport à 2020 (56,1%).

- 3. Dans un nombre de cas limité mais non négligeable, des délibérations ont dû être suspendues à cause du non-respect de la parité au niveau dirigeant. En 2021, il s'agissait de 30 cas. Il ressort des données recueillies par mon service que seulement dans 3 des 19 communes et dans 5 des 19 CPAS, les fonctions dirigeantes sont remplies en parité ou en quasi-parité (une différence d'une unité avec un nombre impair de postes).
- 4. Comme les années précédentes, un certain nombre d'autorités locales ont transmis des brevets linguistiques relatifs à des membres du personnel déjà employés. En 2021, il y en a eu 87 pour des dossiers de la même année et 60 pour des dossiers d'années antérieures. Cela indique que certaines autorités locales encouragent effectivement leur personnel à obtenir le brevet linguistique requis pour leur poste et que cela peut aussi être efficace. D'autre part, les différents systèmes de primes de bilinguisme, cofinancés par le gouvernement fédéral, jouent sans doute également un rôle positif à cet égard. Mon service essaie d'obtenir des informations plus à jour et plus complètes par rapport aux dossiers qui nous sont présentés en rentrant en contact avec les autorités locales concernées.
- 5. Le nombre de plaintes formelles introduites auprès de mon service par des particuliers s'élevait à 33 en 2021. Il y avait également une série de prises de contact et de questions non liées à une plainte formelle.

Un certain nombre de tendances peuvent être déduites du nombre croissant de plaintes:

- Tout d'abord, certaines autorités et services réagissent assez rapidement et positivement à ces plaintes et tentent également d'y remédier efficacement. Il n'est pas rare que ce soient aussi les services où il s'agit d'une situation précise et ponctuelle qui a donné lieu à une plainte. Malheureusement, il existe aussi des services qui ne répondent pas aux plaintes.
- Deuxièmement, dans certains services, les plaintes montrent clairement un problème structurel dans lequel la loi est violée - consciemment ou non - de manière systématique.
- Troisièmement, il est profondément regrettable de constater un manque croissant de respect du droit légal des citoyens d'utiliser leur propre langue administrative dans la zone bilingue de Bruxelles-Capitale, notamment par les services dont la mission est d'assister les citoyens dans des situations d'urgence, ainsi que par les services chargés, entre autres, de sanctionner les citoyens pour des infractions.

Globalement, on peut conclure que la situation en ce qui concerne le respect de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative au niveau des autorités locales bruxelloises reste très problématique, comme le démontre le pourcentage élevé de recrutements et nominations où les exigences légales ne sont pas remplies. Ceci ne porte pas atteinte aux efforts déployés par plusieurs autorités locales pour assurer un service bilingue et au fait que de nombreux membres du personnel font réellement un effort pour obtenir le brevet linguistique requis et pour fournir des services professionnels et corrects à tous les citoyens. Cependant, les chiffres de ce rapport et le nombre croissant de plaintes indiquent que la loi et les droits des citoyens individuels sont toujours violés à grande échelle, non seulement dans les autorités locales mais aussi dans les services publics et les entreprises régionales et fédérales.

La conclusion qui s'impose est que toutes les autorités compétentes devront poursuivre leurs efforts pour parvenir à une application complète et correcte de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Ces efforts peuvent produire les meilleurs résultats s'ils s'inscrivent dans une approche cohérente et globale visant à renforcer le bilinguisme à Bruxelles. L'enseignement (dans les écoles et dans divers établissements de formation); le placement et l'orientation pour les demandeurs d'emploi; le bilinguisme encouragé par le biais de primes et d'autres initiatives positives; une meilleure publicité des examens linguistiques légaux; et une politique du personnel qui adhère pleinement au bilinguisme prévu par la loi, tous ces aspects font partie d'une approche cohérente de la sorte et, bien sûr aussi, d'un mécanisme efficace et contraignant de contrôle et de sanction qui doit en être la clé de voûte.